

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES GOLF 2026-2027

Programme g r , accr dit  et sanctionn 
par la F d ration de golf du Qu bec



CODE D' THIQUE, GUIDE ET POLITIQUES

Nous invitons toutes et tous les  l ves-athl tes du programme ainsi que leurs parents ou leurs gardiennes ou gardiens l gaux   lire attentivement ensemble ce document intitul  « Code d' thique, guide et politiques » avant de compl ter l'inscription en ligne pour le programme Sport- tudes golf 2026-2027.

Afin de compl ter l'inscription en ligne au programme Sport- tudes golf 2026-2027, l'un des parents, gardiennes ou gardiens l gaux devra cocher une case dans Golf Genius. Le fait de cocher cette case vous servira de signature pour ce formulaire. Vous pouvez conserver ce document dans vos dossiers comme aide-m moire.

Consentement

Tous les  l ves-athl tes du programme Sport- tudes golf pour 2026-2027 sont soumis au Code d' thique  mis par la F d ration de golf du Qu bec, et ce, lors de toutes les activit s pr vues au calendrier d'entra nement 2026-2027.

Guide du programme Sport- tudes golf pour 2026-2027

Vous trouverez les informations g n rales du programme Sport- tudes golf pour l'ann e scolaire 2026-2027 dans ce Guide. Veuillez le t l charger   partir du site Internet de Golf Qu bec et en prendre connaissance avec l' l ve-athl te.

R gles de comportement

L' l ve-athl te :

- Doit avoir en tout temps et en toutes occasions un comportement responsable, respectueux et   la hauteur de son statut d' l ve-athl te.
 - Doit en tout temps faire preuve de respect envers ses confr res, ses cons eurs et les entra neurs ainsi que tous les autres intervenant(e)s avec qui il ou elle interagira.
 - Adopter un langage ad quat. L' l ve-athl te ne doit utiliser un langage abusif en aucune circonstance, aucune vulgarit  ne sera tol r e. Cela signifie, entre autres, que l' l ve-athl te ne doit ni blasph mer ni crier dans les endroits publics (sites d'entra nement, autobus, etc.).

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES GOLF 2026-2027

Programme géré, accrédité et sanctionné par la Fédération de golf du Québec

CODE D'ÉTHIQUE, GUIDE ET POLITIQUES

- Doit en tout temps observer les règles et les consignes de Golf Québec, des entraîneurs, des répondant(e)s Sport-études, de la direction de l'école fréquentée, des compagnies de transport, des clubs de golf et des sites d'entraînement extérieurs et intérieurs, et ce, sans oublier les règles, les règlements et l'étiquette du golf.
 - Doit respecter les couvre-feux imposés par les entraîneurs(e)s.
 - Ne doit, en aucun temps, être en possession de drogue ou de stupéfiants, de cannabis ou de toute substance illégale, ni en consommer. Veuillez noter que l'utilisation de médicaments prescrits est permise tant que le médicament est conforme aux règles antidopage applicables.
 - Ne doit, en aucun temps, être en possession de boissons alcoolisées ou en consommer.
 - Ne doit, en aucun temps, être en possession de produits du tabac ou en consommer (fumer, vapoter ou chiquer/mâcher).
 - Ne doit commettre aucun acte de vandalisme ni s'approprier des biens qui ne lui appartiennent pas.
- Doit en toute occasion aviser son entraîneur responsable de la structure à laquelle il ou elle appartient en cas d'absence et motiver chacune de ses absences. Important : toutes les absences aux entraînements (incluant pour cause de maladie) doivent être motivées par écrit par un parent et remises à l'entraîneur.
 - L'étudiant(e)-athlète de niveau collégial doit également aviser ses professeurs et le ou la représentant(e) Sport-études de l'école qu'il ou elle fréquente avant de s'absenter. L'étudiant(e) de niveau collégial est toujours entièrement responsable de la planification de son horaire scolaire, de ses absences, du report de ses examens ou de ses cours, etc.
- Doit communiquer rapidement avec l'entraîneur en cas de blessure afin d'expliquer la blessure et les soins associés à celle-ci.
- Doit en tout temps se présenter au site d'entraînement, muni de son équipement, à l'heure indiquée par son entraîneur. Doit apporter le carnet d'entraînement, si applicable.
- Doit laisser le lieu d'entraînement et le vestiaire propres et bien rangés.

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES GOLF 2026-2027

Programme géré, accrédité et sanctionné par la Fédération de golf du Québec

CODE D'ÉTHIQUE, GUIDE ET POLITIQUES

Tenue vestimentaire

L'élève-athlète doit être conscient(e) de l'impact de son image. Certaines règles permettront à tous de profiter d'une image positive et exemplaire à tout moment.

L'élève-athlète doit respecter la tenue vestimentaire des lieux d'entraînement et de compétition.

L'élève-athlète doit arriver sur les lieux d'entraînement en tenue de golf. Doit prévoir se changer avant de prendre l'autobus ou, s'il ou elle voyage par ses propres moyens, avant son arrivée au site d'entraînement.

Transport en autobus ou autre transport - consignes

L'élève-athlète doit observer les consignes suivantes lorsqu'il ou elle se trouve à bord d'un transport (autobus, taxi, autre moyen de transport) :

- Respecter la conductrice ou le conducteur et suivre les consignes.
- Comprendre que l'autobus (ou le taxi) est un moyen de transport et non un endroit de récréation; il ou elle doit conséquemment se comporter de façon responsable.
- Être ponctuel(le) et présent(e) au lieu d'embarquement au moins cinq minutes avant l'arrivée de son transport.
- Se diriger immédiatement à son siège aussitôt monté(e) dans l'autobus et y demeurer assis(e) jusqu'à destination.
- Éviter de bousculer les autres élèves-athlètes lors de la montée, de la descente ou à bord du véhicule de transport.
- Parler discrètement dans ses conversations, se gardant d'utiliser un langage abusif.
- Opter pour un comportement respectueux et sans reproche.
- S'éloigner du transport une fois descendu(e) et toujours traverser en passant devant le véhicule, et ce, à une distance d'au moins trois (3) mètres.
- Garder l'autobus (ou le taxi) propre et libre de tout débris.
- Pour des raisons de sécurité, aucun élève-athlète n'est autorisé(e) à descendre de l'autobus (ou du taxi) avant l'arrivée à destination.

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES GOLF 2026-2027

Programme géré, accrédité et sanctionné par la Fédération de golf du Québec

CODE D'ÉTHIQUE, GUIDE ET POLITIQUES

Mesures disciplinaires

L'élève-athlète qui ne se conforme pas aux règles de comportement, à la tenue vestimentaire ou aux consignes lors du transport en autobus est passible de se voir imposer des mesures disciplinaires.

Une telle mesure peut se traduire par une suspension temporaire (durée variant selon la gravité ou la fréquence de l'infraction) ou une expulsion du programme Sport-études golf. Les modalités d'application des mesures disciplinaires sont les suivantes :

- L'entraîneur est responsable de l'application d'une mesure disciplinaire. Dans le cas où un « Rapport de description de l'infraction » est produit, il sera annexé au dossier de l'élève-athlète.
 - L'élève-athlète pourra être réprimandé(e) avec ou sans rapport à son dossier.
 - L'élève-athlète pourra être suspendu(e) pour une période équivalente à la gravité ou à la fréquence de l'infraction. Dans le cas d'une suspension d'une durée d'au moins une semaine, l'élève-athlète peut en appeler de sa suspension auprès de Golf Québec.
 - L'élève-athlète pourra être expulsé(e) du programme en cas d'infraction majeure ou de comportement abusif pouvant porter atteinte à la réputation de l'école fréquentée, du programme Sport-études golf ou de celle de Golf Québec (Fédération de golf du Québec).
- Toute décision relative à une suspension ou à une expulsion du programme Sport-études golf sera précédée d'une rencontre avec l'élève-athlète et ses parents ou ses gardien(ne) légaux de l'élève-athlète. L'entraîneur, un(e) représentant(e) de Golf Québec ainsi que le responsable de l'école fréquentée pourront être présents.
- La décision de Golf Québec découlant d'une audition est finale et sans appel.

Politique d'intégrité

Une Politique d'intégrité a été adoptée pour le cycle 2025-2027. Elle est soutenue par les services du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS) du gouvernement du Québec.

Celui-ci est responsable de recevoir les plaintes pour que les victimes puissent dénoncer des situations sans crainte de représailles dans le cas d'abus, d'intimidation, de négligence ou de violence.

- [Politique d'intégrité](#) (PDF)
- [Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport](#) (page web)

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES GOLF 2026-2027

Programme géré, accrédité et sanctionné par la Fédération de golf du Québec

CODE D'ÉTHIQUE, GUIDE ET POLITIQUES

Engagement de mon enfant (élève-athlète) et de son ou sa répondant(e)

- Je reconnais avoir pris connaissance, avec mon enfant, du présent code d'éthique ainsi que de ses mesures disciplinaires et nous entendons nous y conformer.
- Je reconnais avoir pris connaissance, avec mon enfant, de la Politique d'intégrité et nous entendons nous y conformer.
- Je comprends que le fait de cocher la case « Code d'éthique, guide et politiques », lorsque je compléterai l'inscription de mon enfant (élève-athlète) dans Golf Genius, fait office de signature de ce formulaire.